

Le droit à l’instruction

Article du Populaire de Saône-et-Loire n°9.

Texte publié dans Le populaire de Saône-&-Loire, Organe hebdomadaire de la Fédération Socialiste S.F.I.O. de S.-et-L. du samedi 23 mars 1946.

L’assemblée constituante a repoussé les amendements de la droite et des Républicains populaires qui prétendaient inscrire dans la **Déclaration des Droits**¹, la liberté d’enseigner. Sur ce point, les radicaux ont suivi les partis ouvriers.

Nos camarades ont fait valoir que l’enseignement n’était pas une liberté mais une fonction sociale. « Le seul droit qu’on puisse considérer, c’est celui qu’a l’enfant de recevoir l’instruction dans le respect intégral de sa conscience. »² Guy Mollet³ a déclaré, en outre, que le droit d’enseigner ne pourrait être absolu, comme le droit d’exprimer la pensée, que si l’enseignement s’adressait à des esprits déjà formés, libres dans leur jugement et dans leur conduite. Il ne peut être absolu quand il s’agit de l’enfant, chez qui l’empreinte des premières influences détermine la conscience et l’avenir. L’enfant a droit à la liberté et c’est pourquoi il doit être préservé de toute contrainte morale. L’enseignement n’est pas un dressage : ni une religion, ni une secte, ni la famille n’ont de droit sur les consciences qui s’éveillent.

La requête de l’opposition eût été légitime si l’enseignement public appartenait à un parti ou à une caste. Mais chacun sait qu’instituteurs et professeurs sont recrutés par des concours dans le strict respect des croyances, dans le seul souci de récompenser le savoir et le mérite. Chacun sait que l’enseignement public est capable de donner à l’enfant une formation morale (MM. Gay⁴ et Teitgen⁵ l’ont honnêtement reconnu) et que la crise présente est imputable non à l’école, mais au désordre profond de la société.

De plus, Paul Rivet⁶ a bien montré que la liberté d’enseigner entrave le droit à l’instruction. La liberté pour l’enfant, c’est le droit de savoir et peu à peu de juger, de choisir et de s’engager dans une voie toute à lui. Il est temps d’aligner nos institutions et nos mœurs sociales sur le progrès de la conscience. Il ne s’agit pas de combattre la foi par la contrainte, mais au contraire de délivrer l’esprit de toute contrainte. Il ne s’agit pas d’interdire l’enseignement privé de la religion, mais au contraire de montrer à l’enfant, à l’école même, ce que les grands courants religieux ont apporté à la civilisation. Comment ils ont enrichi la sensibilité humaine, mais aussi quelles furent les protestations de la science et de la raison.

¹ NdE : c’est l’auteur qui souligne.

² NdE : référence inconnue

³ NdE : Guy Mollet (1905-1975) député du Pas-de-Calais (S.F.I.O.).

⁴ NdE : Francisque Gay (1885-1963), député de la Seine (M.R.P.).

⁵ NdE : Henri Teitgen (1882-1969), député de la Gironde ou son fils Pierre-Henri Teitgen (1908-1997), député de l’Ile-et-Vilaine (M.R.P.).

⁶ NdE : Paul Rivet (1876-1958), député de la Seine (S.F.I.O.).

Enfin, pour réaliser l'unité de la jeunesse de France, il faut créer une école universelle où les croyances seront respectées, où la seule règle pour les maîtres sera d'enseigner par dessus tout la liberté de l'esprit et de développer avec le jugement le génie propre de chacun.

Ce programme, certes, n'est pas inscrit dans la Déclaration des Droits, mais elle en contient déjà le principe et la promesse.

N.-B. — Dans mon dernier article⁷, je citais à la fin une belle formule de Guillet⁸ parlant au nom du groupe socialiste à l'assemblée : « Ce n'est pas le droit qui crée l'histoire, c'est l'histoire qui détermine le contenu de la notion juridique » et non pas « Nation », ce que nos lecteurs auront rectifié d'eux-mêmes.

Jacques Muglioni
23 mars 1946



Notions retenues pour ce texte :
instruction obligatoire, liberté d'enseigner

⁷ NdE : voir *La déclaration des droits*.

⁸ NdE : Pierre-Emmanuel Guillet (1905-1977), député de la Gironde et membre de la commission de la constitution, qui participe à la rédaction d'une nouvelle déclaration des droits, qui deviendra le préambule de la constitution de 1946.

A propos des articles du Populaire de Saône-et-Loire

Le père de Jacques Muglioni, Xavier Muglioni (1889-1936) avait sa carte de la SFIO à Bastia avant 1914. Il milita ensuite à Paris particulièrement dans le cadre de la Corse socialiste. Son fils Jacques (1921-1996) participa aux jeunesses socialistes, sans ignorer même avant la seconde guerre mondiale la terreur soviétique qu'il dénonça pendant la guerre froide lorsqu'il était un des militants les plus en vue de la SFIO de Saône-et-Loire. Jeune professeur de philosophie au lycée de Mâcon, et préparant alors l'agrégation, il rédigea régulièrement des articles dans Le Populaire de Saône-et-Loire, organe local de la SFIO dont il a été rédacteur puis rédacteur en chef (fonction qu'il prend entre les numéros du 3 novembre 1945 et du 16 février 1946).

Ces articles des années 1945-46 défendent le socialisme tel qu'il était défini par Léon Blum. On verra par exemple que Jacques Muglioni admet alors la critique marxiste de la Révolution Française, qu'il ne reprendra plus par la suite (voir le Discours de Ville-di-Paraso du 14 juillet 1989). Mais il formule déjà clairement l'exigence d'une véritable instruction publique sans laquelle une révolution économique et sociale n'aurait aucun sens.

Il est intéressant de voir la différence entre les articles de 1945-46 et ceux des années 1950 : ceux-ci sont des propos philosophiques, et non plus des articles politiques de circonstance. Travailler pour ses classes libère le professeur de l'idéologie. Ainsi Jacques Muglioni cessera de faire du capitalisme la seule cause des guerres. Dans le papier « La Paix » du 12 mai 1945, il dénonce déjà les crimes socialistes. Il ne sera plus question chez lui d'un « nouveau type d'homme », mais son idée de l'humanité ne changera pas.

Certains diront qu'avec l'âge il s'est éloigné de son idéal de jeunesse. Il est au contraire permis de penser que ce sont les gouvernements socialistes qui ont renoncé au socialisme tel que Jacques Muglioni pouvait le concevoir à la Libération : il quitta la SFIO après l'arrestation de Ben Bella en 1956. Il dénoncera sous le pseudonyme de Gédione (« Les Vandales », avril 1958) la trahison de l'école par tous les gouvernements, et dut cesser d'être doyen de l'Inspection générale de philosophie à l'arrivée des socialistes en 1981, en raison de son opposition à leur politique scolaire.

Liste des articles (par ordre alphabétique)

1. *La Paix – 12 mai 1945.*
2. *Léon Blum – 19 mai 1945.*
3. *Un nouveau type d'homme – 29 septembre 1945.*
4. *Avenir de la France... ...avenir du monde – 3 novembre 1945.*
5. *L'Armée et la Nation – 16 février 1946.*
6. *Oui, Vive la Liberté mais... La Liberté c'est d'abord la justice ! – 2 mars 1946.*
7. *La Conférence des Secrétaires Fédéraux a adopté la Déclaration des Principes du Parti Socialiste – 9 mars 1946.*
8. *La déclaration des droits – 16 mars 1946.*
9. *Le droit à l'instruction – 23 mars 1946.*